



BIODIVERSITÉ - PARTICIPATION HABITANTE

ATTRIBUTION DE NICHOURS À MESANGES AUX HABITANTS

Règlement, formulaire de candidature et dispositif de suivi

**Campagne nichours à mésanges 2026 relative
à la délibération municipale n°2026-88**

Contact : environnement@stcyraumontdor.fr

Adresse Mairie : 13 rue Jean et Catherine Reynier, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 69450

Une action communale d'intérêt général assortie d'engagements

Le nichour est attribué gratuitement pour mettre en œuvre une action de préservation et de connaissance de la biodiversité locale. Son attribution est conditionnée à un emplacement adapté, à sa pose, à son entretien et à un retour annuel d'observations pendant trois ans.

Comment retourner ces documents / formulaires ?

Par courriel : environnement@stcyraumontdor.fr

Par courrier ou dépôt en mairie : à l'attention du service environnement

Article 1. Objet du dispositif et intérêt public local

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la mise en œuvre de l'Atlas de la biodiversité des Monts d'Or, la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or met en place un programme d'attribution de nichours aux habitants. L'ABC permet de mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité locale, tout en associant les habitants aux actions conduites sur le territoire.

Ce dispositif constitue une action opérationnelle d'intérêt public local. Il vise à favoriser les capacités d'accueil des oiseaux cavicoles, à sensibiliser les habitants aux besoins de l'avifaune, à encourager des pratiques favorables au vivant dans les jardins et à recueillir des observations utiles au suivi communal. Les observations transmises pourront alimenter les bases de données.

Le dispositif contribue également à la régulation naturelle de certaines espèces susceptibles de provoquer des nuisances graves et de porter atteinte à la santé humaine, notamment les chenilles processionnaires du pin et du chêne, dont les poils urticants présentent un risque pour les personnes et les animaux. En favorisant la présence d'oiseaux insectivores, en particulier les mésanges, la commune renforce les moyens de lutte biologique et de prévention sur son territoire.

Cette action constitue une mesure complémentaire et ne se substitue pas aux autres dispositifs de surveillance, de prévention et de lutte.

L'attribution intervient en contrepartie des engagements figurant dans la charte. L'absence d'occupation du nichour ne constitue toutefois pas un manquement, aucune occupation ne pouvant être garantie.

Article 2. Conditions d'éligibilité

1. Être une personne physique majeure et être domicilié(e) à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ;
2. Présenter une seule demande par foyer ;
3. Disposer, à l'adresse déclarée sur la commune, d'un jardin, d'un terrain, d'une cour, d'une façade offrant un emplacement adapté ;
4. Être propriétaire du lieu d'installation ou déclarer avoir obtenu l'accord de son propriétaire ou de la copropriété ;
5. Pouvoir installer le nichoir en sécurité et assurer son entretien annuel ;
6. Accepter la charte d'engagement, la déclaration de pose et un retour annuel pendant trois ans ;
7. Déposer un dossier complet avant la date limite fixée par la commune.

Article 3. Modalités d'attribution

1. Les dossiers sont examinés au regard des seuls critères publiés dans le présent règlement. Le dépôt d'une demande ne vaut pas attribution.
2. Les attributions sont limitées à un nichoir par foyer, dans la limite des stocks disponibles.
3. Si le nombre de dossiers éligibles reçus dans le délai excède le stock, l'attribution se fera par ordre de dépôt des dossiers éligibles.
4. Toute décision de non-attribution est motivée par l'inéligibilité, l'inadaptation manifeste de l'emplacement, l'incomplétude du dossier ou l'épuisement du stock.
5. Le nichoir devra être retiré par le demandeur le 17 octobre prochain ou directement en Mairie en cas d'absence communiquée.

Article 4. Dossier et calendrier

Date limite : 10/10/2026

1. Retourner un formulaire de candidature daté et signé ;
2. Transmettre un justificatif de domicile récent (utilisé uniquement pour vérifier l'éligibilité, puis détruit selon les modalités précisées dans la notice de protection des données) ;
3. Transmettre une photographie de l'emplacement envisagé ;

CANDIDATURE À L'ATTRIBUTION D'UN NICOIR

Écrire lisiblement en lettres capitales si le formulaire est rempli à la main.

A. Identité et coordonnées

NOM	PRÉNOM
TÉLÉPHONE	COURRIEL
JE CERTIFIE ÊTRE MAJEUR(E) : ☐ oui	MODE DE CONTACT PRÉFÉRÉ : ☐ courriel ☐ téléphone

ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE À SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

B. Lieu et conditions d'installation

- ☐ Je suis propriétaire du lieu d'installation.
- ☐ Je suis locataire / occupant(e) et je déclare avoir obtenu l'accord du propriétaire et, si nécessaire, de la copropriété (à transmettre).
- ☐ Autre adresse située dans la commune, pour laquelle je dispose d'une autorisation ou l'autorisation (à transmettre) :

AUTRE ADRESSE D'INSTALLATION

Nature de l'espace disponible

- ☐ Jardin / terrain
- ☐ Cour / terrasse
- ☐ Façade
- ☐ Autre : _____

SUPPORT ENVISAGÉ : ☐ arbre ☐ mur / façade ☐ autre	HAUTEUR ENVISAGÉE : environ _____ m
ORIENTATION APPROXIMATIVE :	LIEU CALME ET PROTÉGÉ DES INTEMPÉRIES : ☐ oui ☐ non
TRAJECTOIRE D'ENVOL DÉGAGÉE : ☐ oui ☐ non	ACCÈS POSSIBLE POUR L'ENTRETIEN ANNUEL : ☐ oui ☐ non

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT L'EMPLACEMENT ET LES ÉVENTUELLES CONTRAINTES (chats, passage, travaux prévus, autre nichoir à proximité, etc.)

C. Déclarations d'éligibilité

- ☐ Je certifie être domicilié(e) dans la commune et avoir fourni des informations exactes.
- ☐ Je confirme qu'une seule demande est déposée pour mon foyer au titre de cette campagne.
- ☐ Je m'engage à respecter la charte figurant en page suivante pendant trois ans.
- ☐ J'accepte que la commune choisisse le modèle de nichoir adapté parmi les modèles disponibles.

Fait à / le	Signature du/de la demandeur(e)
--------------------	--

CHARTe DU BÉNÉFICIAIRE

Durée de l'engagement : trois ans

Le suivi commence à la date de remise du nichoir. La commune adresse, si nécessaire, un rappel annuel au bénéficiaire si des manquements sont constatés.

Mes engagements

- **Installer le nichoir** : dans les soixante jours suivant sa remise, à l'adresse déclarée et conformément à la notice fournie par la commune.
- **Choisir un emplacement adapté** : calme, protégé des intempéries et du soleil aux heures les plus chaudes, offrant une trajectoire d'envol dégagée et limitant l'accès des prédateurs.
- **Fixer le nichoir de manière sûre** : sans blesser l'arbre ni créer de danger pour les personnes, les animaux ou les biens. La pose en hauteur doit être réalisée avec un matériel adapté.
- **Préserver les oiseaux** : en n'ouvrant, ne déplaçant et ne décrochant jamais un nichoir occupé ; en observant à distance ; et en respectant la réglementation relative aux espèces protégées.
- **Ne rien ajouter à l'intérieur** : sauf indication contraire propre au modèle ; ne pas traiter ni peindre l'intérieur et ne pas utiliser d'insecticide ou de produit chimique dans le nichoir.
- **Entretenir chaque année** : uniquement lorsque le nichoir est inoccupé, de préférence à l'automne : retirer l'ancien nid, brosser, rincer si nécessaire à l'eau très chaude, puis laisser sécher complètement.
- **Déclarer la pose** : au moyen de la fiche prévue à cet effet, avec une photographie de contrôle. Cette photographie ne sera pas publiée sans autorisation distincte.
- **Transmettre un bilan annuel** : même en l'absence d'occupation ou lorsque l'espèce n'a pas pu être identifiée, avant le 31 décembre de chaque année, pendant trois ans.
- **Informé la commune** : en cas de détérioration, de chute, de retrait nécessaire, de déménagement ou d'impossibilité durable de poursuivre le suivi.
- **Conserver la destination du bien** : et ne pas revendre le nichoir pendant la durée de l'engagement. En cas d'abandon du dispositif, contacter la commune afin d'étudier sa réattribution.

Responsabilité et limites du dispositif

Le bénéficiaire choisit le support et assure la pose, la surveillance et l'entretien sous sa responsabilité. Il lui appartient de solliciter un professionnel s'il ne peut pas intervenir en sécurité. La commune ne garantit ni l'installation par un tiers, ni l'occupation du nichoir, ni l'absence de dégradation ou de nuisances liées à la faune sauvage ou à tout élément climatique.

Acceptation

☐ Je déclare avoir lu la présente charte et m'engage à en respecter toutes les dispositions pendant trois ans.

Fait à / le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Repères pratiques de pose

Sauf consigne particulière de la notice remise avec le modèle : placer le nichoir généralement entre 3 et 5 mètres de hauteur, dans un endroit calme, abrité des vents dominants et des pluies battantes, avec le trou d'envol plutôt orienté vers l'est ou le sud-est et sans branche faisant office de perchoir juste devant. Incliner très légèrement le nichoir vers l'avant afin de limiter l'entrée d'eau.

La notice spécifique au modèle prévaut toujours.

DÉCLARATION DE POSE

NOM ET PRÉNOM DU/DE LA BÉNÉFICIAIRE	N° D'ATTRIBUTION / N° DU NICOIR
DATE DE REMISE DU NICOIR	DATE DE POSE

ADRESSE D'INSTALLATION

SUPPORT : ☐ arbre ☐ mur ☐ autre	HAUTEUR APPROXIMATIVE : _____ m
ORIENTATION : ☐ N ☐ NE ☐ E ☐ SE ☐ S ☐ SO ☐ O ☐ NO	FIXATION : _____
TRAJECTOIRE D'ENVOL DÉGAGÉE : ☐ oui ☐ non	ACCÈS POUR ENTRETIEN : ☐ oui ☐ non

PRÉCISIONS UTILES SUR L'EMPLACEMENT

- ☐ Je joins une photographie de l'installation (sans personne identifiable).
- ☐ Je ne peux pas joindre de photographie et sollicite, si nécessaire, les conseils du service.
- ☐ Je confirme que le nichoir est fixé de manière stable et que sa pose respecte la charte.

Fait à / le	Signature
-------------	-----------

Utilisation éventuelle de la photographie

La photo de contrôle sert au suivi du dispositif. Sa publication n'est jamais automatique. Cochez une seule réponse :

- ☐ Je certifie être l'auteur(e) de la photographie ou disposer des droits nécessaires et j'autorise gratuitement la commune à l'utiliser, sans personne identifiable, pour présenter le dispositif sur ses supports institutionnels. Je peux retirer cette autorisation pour les utilisations futures.
- ☐ Je n'autorise pas la publication de cette photographie.

BILAN ANNUEL D'OBSERVATION ET D'ENTRETIEN

Un retour est attendu même si le nichoir est resté inoccupé. Document à renvoyer chaque année.

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir le nichoir pour répondre.

ANNÉE DU SUIVI : 20_____	N° D'ATTRIBUTION / N° DU NICHOR
NOM ET PRÉNOM	ADRESSE DU NICHOR

A. Observations

- ☐ Aucune activité observée.
- ☐ Activité observée, mais occupation non confirmée.
- ☐ Occupation confirmée ou très probable.
- ☐ Je ne sais pas / je n'ai pas pu observer.

PÉRIODE APPROXIMATIVE : _____	ESPÈCE : ☐ certaine ☐ probable ☐ inconnue
NOM DE L'ESPÈCE, SI IDENTIFICATION FIABLE	NOMBRE APPROXIMATIF DE JEUNES ENVOLÉS, SI OBSERVÉ :

Indices observés (sans ouvrir le nichoir)

- ☐ entrées / sorties répétées d'adultes
- ☐ apport de matériaux
- ☐ nourrissage de jeunes
- ☐ cris de jeunes
- ☐ envol de jeunes
- ☐ autre : _____

INCIDENT OU ÉVÉNEMENT À SIGNALER (prédation, guêpes/frelons, chute, dégradation, dérangement, autre)

B. Entretien

- ☐ Nidhoir nettoyé lorsqu'il était inoccupé. Date : ____ / ____ / 20____
- ☐ Nidhoir non nettoyé car il semblait encore occupé.
- ☐ Nidhoir non nettoyé pour une autre raison : _____
- ☐ Nidhoir toujours en place et en bon état.
- ☐ Réparation / conseil nécessaire : _____

COMMENTAIRES OU OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ☐ Je certifie avoir réalisé mes observations à distance, sans manipulation ni dérangement intentionnel des oiseaux.

Date	Signature

DONNÉES PERSONNELLES ET SUIVI ADMINISTRATIF

Information relative aux données personnelles

Responsable du traitement : Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 13 rue Jean et Catherine Reynier.

Finalités : instruction des candidatures, vérification de l'éligibilité, attribution et remise des nichoirs, déclaration de pose, rappels et suivi annuel, évaluation du programme communal et alimentation du bilan de l'ABC.

Base légale : exécution d'une mission d'intérêt public portée par la commune (article 6, paragraphe 1, point e, du RGPD). L'autorisation de publication d'une photographie repose, lorsqu'elle est donnée, sur le consentement et peut être retirée pour les utilisations futures.

Destinataires : agents municipaux habilités dans la stricte limite de leurs attributions.

Durée de conservation proposée : données d'identité et de suivi : quatre ans à compter de l'attribution (trois ans de suivi et un an de clôture). Le justificatif de domicile est détruit après vérification et au plus tard trois mois après la décision. Les observations rendues anonymes peuvent être conservées pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de l'action.

Vos droits : vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification, la limitation de leur traitement et, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement. Vous pouvez également retirer à tout moment votre autorisation de publication de photographie pour l'avenir.

Contact : service en charge : environnement@stcyraumontdor.fr

Si vous estimez, après avoir contacté la commune, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : ____ / ____ / 2026	N° de dossier : _____
☐ Justificatif vérifié	Date de destruction du justificatif : ____ / ____ / 20____
☐ Éligible ☐ Inéligible	Motif, si inéligible : _____
Décision : ☐ attribué ☐ non attribué	Tirage au sort / rang, le cas échéant : _____
Modèle / n° d'inventaire : _____	Remis le : ____ / ____ / 20____
Pose déclarée le : ____ / ____ / 20____	Bilans reçus : ☐ année 1 ☐ année 2 ☐ année 3